

DIRECTION DES INVESTISSEMENTS

POLITIQUE D'INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE DANS LES DECISIONS D'INVESTISSEMENT

Introduction

Dans le cadre du plan d'action européen, de nouvelles règles sur les informations relatives aux investissements durables et aux risques de durabilité sont appliquées.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



ASSURANCES





1	INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE DANS LES DECISIONS D'INVESTISSEMENT.....	3
2	GESTION DES RISQUES ET SPECIFICITES DES RISQUES CLIMATIQUES..	6
2.1	IDENTIFICATION DES RISQUES	6
2.2	ANALYSE DES RISQUES DITS « PHYSIQUES »	7
2.3	ANALYSE DES RISQUES DE TRANSITION	8
2.4	IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS.....	9
3	GESTION DES RISQUES LIES A L'EROSION DE LA BIODIVERSITE.....	9

1 INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE DANS LES DECISIONS D'INVESTISSEMENT

Les risques de durabilité sont pris en compte dans le cadre de la stratégie ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances, appliquée par SPIRICA. Par risque de durabilité, nous entendons tout événement ou condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement.

Depuis 2016, Crédit Agricole Assurances intègre des facteurs Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement.

La stratégie ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances est déployée dans toutes les compagnies françaises dont SPIRICA et la plupart des filiales internationales et comporte des objectifs et résultats mesurables relatifs au risque induit par le changement climatique, pour application à la gestion des placements des fonds euro et des fonds propres.

En ligne avec la stratégie Climat du Groupe Crédit Agricole et en tant qu'investisseur institutionnel attentif aux enjeux RSE, Crédit Agricole Assurances privilégie des investissements susceptibles de soutenir la transition énergétique et les secteurs répondant aux besoins fondamentaux de la population : la nourrir, la loger, la soigner et lui apporter les services essentiels. Ceci lui permet également de contribuer en partie aux Objectifs de Développement Durable ¹ (ODD).

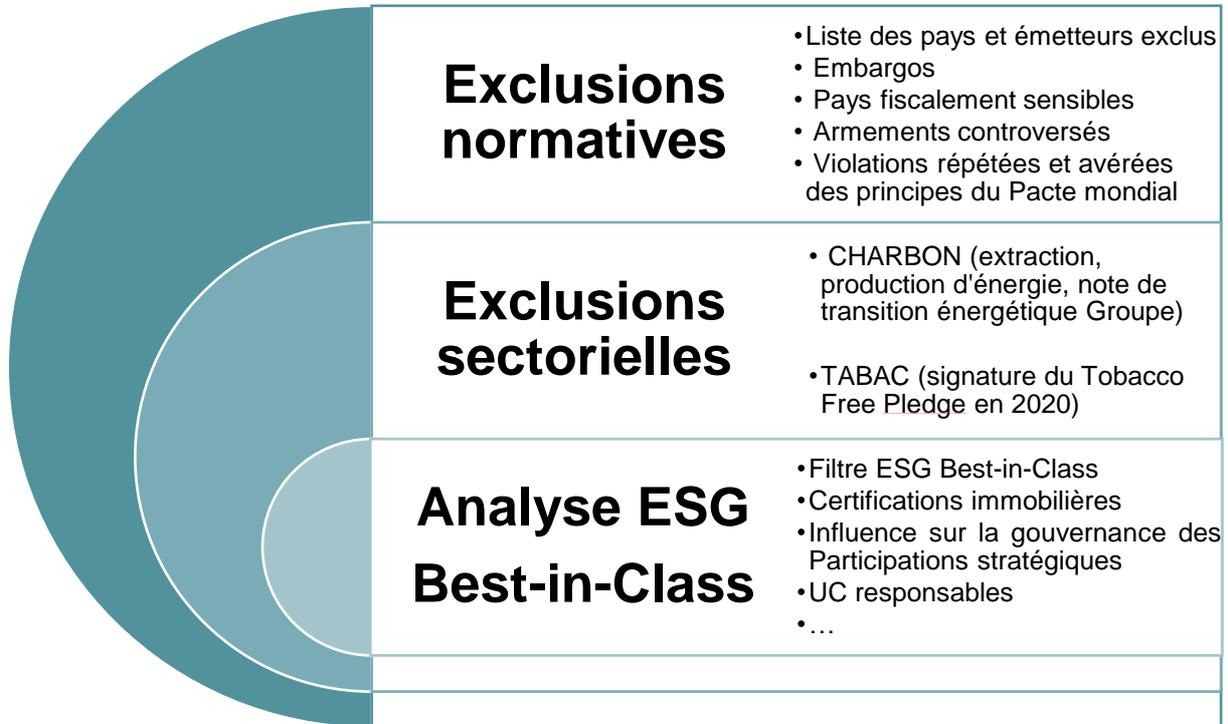
1.1 Gestion des Fonds Euro

La Direction des Investissements du groupe Crédit Agricole Assurances travaille pour la majorité des compagnies d'assurance du groupe dont SPIRICA. Elle définit, avec les compagnies, leur stratégie d'investissement qui prend en compte des enjeux ESG-Climat. Elle a ensuite la responsabilité de les mettre en œuvre dans les fonds euro. Dans le cadre de cette mise en œuvre, elle gère, pour le compte des compagnies d'assurance, les relations avec tous les prestataires de services financiers (sociétés de gestion d'actifs, banques de financement et d'investissement...). De plus, elle gère directement une partie des actifs notamment sur des investissements réalisés dans des biens immobiliers, des infrastructures, des fonds de dettes. En matière de politique ESG-Climat, la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances échange avec l'équipe d'analystes extra-financiers du groupe Amundi sur l'évolution des thèmes, des méthodes et des controverses en termes de risques extra-financiers (gestion des risques et des opportunités). Elle veille à la cohérence des approches

¹ Détail sur le site : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

retenues entre les actifs gérés par le groupe Amundi, les actifs gérés par d'autres sociétés de gestion et les actifs gérés par elle-même.

Process de sélection



1.2 Gestion des Unités de Compte

En ligne avec son engagement responsable de longue date, et conscient que ses assurés sont aujourd'hui de plus en plus sensibles aux problématiques de développement durable ; Spirica travaille à intégrer dès la conception de ses produits des critères de durabilité.

Ainsi, dans le cadre du processus de sélection des supports en unités de compte, Spirica s'engage à intégrer des supports de développement durable dans l'offre financière qu'elle met à disposition de ses partenaires distributeurs.

En effet, depuis janvier 2022 et conformément aux obligations de la loi PACTE, chaque contrat multi-supports proposé par SPIRICA offre au moins un support en unité de compte de chacun des labels français suivants : ISR, Greenfin ou Finansol (pour en savoir plus sur les labels, [cliquez ici](#)).

Ces informations sont disponibles au niveau de la documentation précontractuelle dans les annexes financières remises au client.

SPIRICA propose également une gamme de supports en unité de compte dont certains présentent des caractéristiques extra financières au sens de la réglementation SFDR.

Il convient de dissocier 2 type de produits :

- Les supports faisant la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (produits dits « Article 8 »). Ces supports intègrent des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais sans poursuivre un objectif d'investissement durable. Son document d'information précontractuel indique notamment :
 - o La manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales du support d'investissement sont respectées
 - o Si un indice de référence est désigné, la manière dont cet indice est adapté aux caractéristiques environnementales ou sociales du support d'investissement et l'endroit où trouver la méthodologie utilisée pour le calcul de cet indice, le cas échéant.

- Les supports poursuivant un objectif d'investissement durable. Ces supports investissent dans une activité économique contribuant à un objectif environnemental et/ou social (produits dits « Article 9 »). Son document d'information précontractuel indique notamment :
 - o La manière dont l'objectif d'investissement durable du support d'investissement doit être atteint

 - o Si un indice de référence est désigné, notamment un indice « transition climatique » ou « accord de Paris » au sens du Règlement (UE) 2019/2089, la manière dont cet indice est aligné sur l'objectif d'investissement durable (ODD) du support d'investissement, pourquoi et comment cet indice diffère d'un indice de marché large et l'endroit où trouver la méthodologie utilisée pour le calcul de cet indice, le cas échéant.

Vous pourrez retrouver l'ensemble des supports financiers article 8 et article 9 sur le site internet de Spirica. Les liens pour consulter les documents d'information précontractuels et périodiques intégrant les informations en matière de durabilité sont disponibles sur notre site internet, [en cliquant ici](#).

A noter : Dans le cadre de sa procédure de sélection des supports en unités de compte, Spirica veille à ne proposer que des supports dont les sociétés de gestion lui garantissent la fourniture et la mise à jour de la documentation SFDR requise par la réglementation.

2 GESTION DES RISQUES ET SPECIFICITES DES RISQUES CLIMATIQUES

2.1 IDENTIFICATION DES RISQUES

Dans un contexte de mutations environnementales et de multiplications de réglementations, le groupe Crédit Agricole Assurances, dont SPIRICA, mesure l'importance du changement climatique sur son activité. Un dispositif de gestion des risques est mis en place dans le schéma global du processus décisionnel de l'entreprise pour la prise en compte des risques climat et ESG. L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques et opportunités. Il s'agit, en l'occurrence, de se prémunir des risques réglementaires, financiers, opérationnels et de réputation. Cette analyse ESG peut être matérialisée sous forme de note alphanumérique et pour laquelle des seuils de détention peuvent être appliqués.

La politique ESG sur les décisions d'investissement repose sur les principes suivants :

- Ne pas investir dans des émetteurs ayant des pratiques inacceptables,
- Ne pas investir dans des pratiques, qui, si elles ne sont pas inacceptables, font pour autant naître des risques extra-financiers et financiers significatifs : c'est la sélection ESG.

Avant d'intégrer une entreprise en portefeuille, une revue des risques ESG est réalisée en même temps que l'analyse financière. Dans le cas présent, cela permet d'anticiper les risques de dépréciation et/ou les impacts environnementaux de nos actifs. Les impacts physiques, économiques, voire juridiques sur les actifs détenus directement ou indirectement dans les portefeuilles de placements sont évalués. Si un risque ESG-Climat nous apparaît trop important, nous n'investissons pas. Cela peut être le cas notamment dans la prise en compte des événements extrêmes liés au changement climatique.

Une controverse peut apparaître pour une entreprise que nous détenons en portefeuille. Nous identifions la source, la véracité de l'information et la réponse de l'entreprise. Si la réponse ne nous semble pas adaptée, un désinvestissement peut avoir lieu.

Quant au changement climatique nécessitant des initiatives de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, des risques climat ont été identifiés :

- L'augmentation du coût du risque lié à l'augmentation des risques climatiques affectant les clients, en l'occurrence, spécifiquement sur les produits d'assurances dommages,
- Le coût des impacts physiques des catastrophes climatiques,
- Les risques de transition.

Risques Physiques	Risques de transition
Risques aigus : Accroissement de la sévérité des phénomènes météorologiques extrêmes (cyclones, inondations...)	Risques de marché : Changement de comportement des consommateurs (demande de biens et service réduite en conséquence du changement de préférence des consommateurs) ; Augmentation des coûts de production liée à l'évolution des prix (énergie...), réévaluation de la valeur des actifs (réserves hydrocarbures, immobilier...)
Risques chroniques : Hausse du niveau des mers et des océans, des températures	Risques technologiques/ politiques : Coûts de transition associés à l'usage de technologies moins émissives de gaz à effet de serre ; substitution de produits et services existants par des options moins émissives en GES ; tarification croissante des émissions de gaz à effet de serre, renforcement des obligations de déclaration des émissions Risques de réputation : Changement de préférence des consommateurs, stigmatisation de certains secteurs d'activité (ex énergies fossiles)

Pour appréhender ces risques physiques et de transition, des mesures peuvent être prises telles que le développement de produits d'assurances dommages liés aux aléas climatiques permettant aux assurés de réduire leurs risques, la poursuite des financements de la transition énergétique et des technologies vertes.

2.2 ANALYSE DES RISQUES DITS « PHYSIQUES »

Les risques physiques sont des risques résultant de dommages causés directement par des phénomènes météorologiques et climatiques.

En tant qu'investisseur, le principal risque de SPIRICA est géographique avec la localisation des investissements. Les zones géographiques peuvent exposer à des événements météorologiques dont l'occurrence, la pérennité et la sévérité pourraient s'accroître avec le changement climatique.

Actifs	Analyse de risque
Emetteurs publics	Le risque physique de changement climatique a des impacts peu significatifs sur les dettes souveraines et assimilées.
Corporates	Les investissements sont principalement concentrés en Europe et particulièrement en France, zones jugées globalement comme les moins vulnérables au niveau mondial au changement climatique.
Immobilier	Trois types de risques naturels sont identifiés : le risque inondation, les risques liés au sous-sol « anciennes carrières » et « Gypse antéludien ». Le patrimoine immobilier détenu notamment en direct est situé en zone 1 (risque très faible du zonage réglementaire) ou en zone 2 (faible) pour la prise en compte de la sismicité.

2.3 ANALYSE DES RISQUES DE TRANSITION

Les risques de transition sont des risques résultant des effets d'une mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Il s'agit, en l'occurrence, de risques liés à l'évolution adverse des prix des matières premières sur les secteurs producteurs et les pays exportateurs, à l'évolution des marchés de l'énergie, au renforcement ou au respect des normes environnementales, des risques technologiques, des risques de réputation liés au financement de certaines activités.

Plusieurs approches permettent d'identifier les risques de transition notamment la mesure de l'empreinte carbone. Nous utilisons deux méthodologies notamment l'approche Top-down de CA CIB (SAFE ex-P9XCA).

Les investissements de SPIRICA sont principalement réalisés en Europe et l'énergie est le macro-secteur économique de nos portefeuilles le plus émissifs en gaz à effet de serre en absolu (empreinte carbone du portefeuille de 125 Teq CO²/million euros investi).

Il en résulte une très forte hétérogénéité des contributions des différents secteurs. Par ailleurs, au sein d'un même secteur, la même disparité se retrouve au niveau des zones géographiques. Pour le secteur de l'énergie, les investissements de SPIRICA notamment en France sont les moins contributeurs à l'intensité carbone du secteur.

Il convient donc d'être extrêmement sélectif dans le choix des émetteurs sur lesquels investir. L'application des politiques sectorielles du Groupe Crédit Agricole et notamment celle de la politique charbon permettra de privilégier les émetteurs s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Pour les actifs immobiliers, les risques de transition sont identifiés notamment lors des démarches de labélisations et certifications environnementales.

2.4 IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS

Nos principales opportunités en tant qu'investisseur institutionnel peuvent se résumer par le financement de projets d'énergies renouvelables, le financement d'entreprises innovantes dans la Transition Energétique, les investissements en obligations vertes, les investissements en sustainability linked loans, le financement d'infrastructures de transition, les investissements immobiliers à haute efficacité énergétique, les investissements en dettes immobilière à certification environnementale (coûts moindres en consommation d'énergie générant un impact environnemental positif), les investissements en fonds de dettes finançant des projets verts.

3 GESTION DES RISQUES LIES A L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

Dans ce contexte de crise sanitaire et de priorité donnée aux thématiques du climat et de la transition énergétique, la biodiversité reste un enjeu important. La préservation et la restauration de la biodiversité est de la responsabilité des entreprises dont les activités peuvent nuire aux écosystèmes naturels.

La TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures) dans ses premières recommandations techniques, identifie 3 grandes catégories de risques:

- Risques physiques : risques aigus (par exemple, les catastrophes naturelles exacerbées par la perte de la protection de la nature, entraînant des coûts liés des dommages) et risques physiques (dus à la perte de services écosystémiques).
- Risques de transition : ces risques sont liés aux changements politiques et juridiques, technologiques, réputationnels ou de marché.
- Risques systémiques : ces risques sont liés à la stabilité financière de façon plus générale : effondrement des écosystèmes naturels, risques agrégés, effet de contagion.

Dans l'évaluation de nos actifs d'investissements sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, la thématique de la biodiversité est prise en compte notamment dans la dimension environnementale.

Ainsi chaque émetteur est analysé sur la manière dont il mesure et traite son impact aussi bien négatif que positif sur la biodiversité.

Sur le portefeuille considéré, on considère qu'un secteur est très impactant ou dépendant s'il a un niveau fort ou très fort de pression ou dépendance sur la nature.

Identification des risques physiques	Identification des risques de transition
<p>Des risques aigus :</p> <p>Phénomène naturel violent (tempête, inondation, ...) en lien avec le changement climatique entraînant des disruptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans les travaux, dans les flux de transport et marchandises et dans la continuité l’approvisionnement en eau et énergie ; • Dans la production et distribution d’énergie (dégradation d’infrastructure de production ou de transport d’énergie) ; • Dans l’approvisionnement en eau ou des restrictions sur son utilisation (augmentation des difficultés de refroidissement centrales, baisse de rendement de l’hydroélectricité) • Des dégradations des bâtis et de la continuité <p>Des risques chroniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécheresse et érosion des sols notamment entraînant des perturbations dans l’approvisionnement en eau ou des restrictions sur son utilisation ; • Pénuries de métaux pour éoliennes et photovoltaïque (hausse de prix et baisse de la qualité à moyen terme) • Raréfaction ou baisse de la qualité de certains approvisionnements pouvant conduire à une hausse des prix des matières premières • Diminution de disponibilité de métaux (hausse de prix et baisse de la qualité à moyen terme), sable (hausse de prix et baisse de la qualité 	<p>Des risques de marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clients considérant de plus en plus la limitation des impacts environnementaux dans leurs choix (l’avion est particulièrement surexposé à ces risques mais également les collectivités commanditaires d’infrastructures) • Consommateurs, clients, choisissant de diminuer leur consommation énergétique carbonée • Instabilité politique entraînant des augmentations de prix des matières premières (exemple : pétrole et gaz russes) • Impacts très fort amont avec le secteur agricole (alimentation animale et déforestation, pollution, ...) exposant à des fluctuations de la demande liée aux produits carnés et issus de certains types de cultures • Protection d’espaces naturels influant la disponibilité des ressources, les actifs sont exposés à des changements de marché causés par la variation de la demande du fait de la fluctuation des prix • Clients/communes souhaitant des bâtiments plus respectueux de la biodiversité et moins consommateurs d’eau • Clients/communes souhaitant atténuer l’impact des pesticides engendrant des pollutions nécessitant des types de gestion adaptée ou la mise en place de labels Clients/communes devant lutter contre les espèces exotiques envahissantes nécessitant la mise en place de mesures spécifiques <p>Des risques de réputation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les impacts très fort sur le changement d’usage, fragmentation, perméabilisation des sols et les pollutions peuvent générer des conflits d’usage et mobilisations citoyennes. Les impacts très fort sur le changement d’usage des sols des infrastructures, les émissions de CO2 et de polluants atmosphérique des projets peuvent générer des conflits d’usage et mobilisations citoyennes. • Dégradation des sols, pollution de l’eau et des sols en lien avec les batteries de l’industrie automobiles, en lien avec l’exploitation de certaines ressources (sable, cuivre, bois) peut conduire à des boycotts ou des mouvements citoyens, affectant la demande

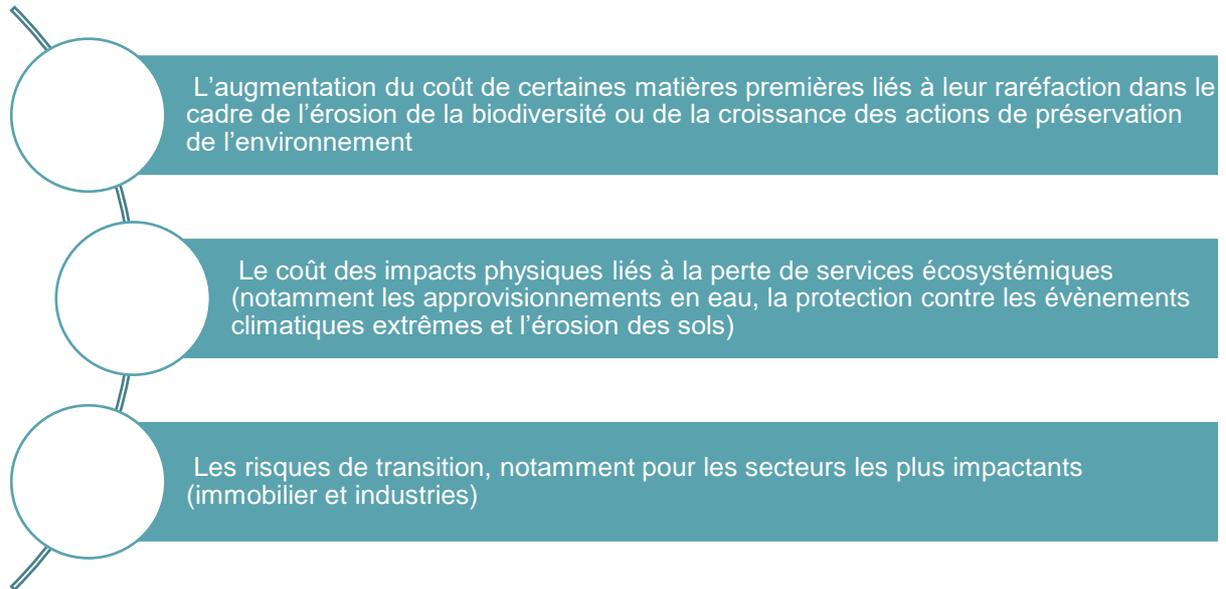
- Impacts de l'agriculture intensive en amont de la production de biocarburants ou d'aliments (huile de palme, alimentation animale) pour la restauration

Des risques politiques et juridiques :

- L'accès aux espaces et la préservation des espaces dans le cadre de projets d'infrastructures linéaires (renforcement des diagnostics environnementaux et mesures de compensation) ;
- L'encadrement de ces impacts, la protection d'espaces naturels diminuant l'accès à certaines ressources, comme le sable et générant des pénuries, hausse des prix, et une baisse de la qualité ;
- L'évolution de la réglementation visant à favoriser le renouvelable et décarboner la production énergétique ;
- L'évolution des réglementations sur l'utilisation de carburant (fossiles, biocarburants, ...) génère des risques importants de compliance notamment pour le secteur automobile ; les réglementations sur les espaces naturels protégés exposent à des risques de baisse d'accès aux ressources, hausses des coûts ;
- L'augmentation des exigences sur les normes des bâtiments, particulièrement en lien avec la lutte contre le changement climatique ;
- Le renforcement de régulations sur les espaces naturels protégés et la lutte contre l'artificialisation des sols, les espèces exotiques envahissantes et la pollution (pesticide pour la gestion des espaces verts) ;
- L'augmentation des exigences de tri et de gestion des déchets.

SPIRICA a identifié certains enjeux (changement climatique, certaines pollutions, pertinence des labélisations sur l'immobilier...) et accompagne certains de ses acteurs vers une meilleure protection de la biodiversité.

Risques liés à la biodiversité identifiés :



La revue ESG actuelle permet aujourd'hui de prendre en compte certains impacts et dépendances vis à vis de la biodiversité (par exemple la participation au changement climatique, les pollutions, ou encore les consommations d'eau).

Toutefois, suite à cette première analyse d'empreinte biodiversité, de nouveaux risques ont été identifiés et SPIRICA s'attachera dans les prochaines années à construire une stratégie biodiversité et notamment à mettre à jour ses critères ESG pour traiter ces nouveaux risques.